

Date de convocation : 05/04/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
MERCREDI 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Longueville-sur-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

N°202304-11_5.7

Date assemblée : mercredi 12 avril 2023

Lieu :

Conseil communautaire 12.04.2023 - 12/04/2023

11- Délégation de l'exercice du DPU à la commune de Bacqueville-en-Caux **Adoptée**

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Date du vote : 12/04/2023 - 18h59 | Mode de scrutin : Public |
| Votants : 81 | Non votés : 0 |
| Voix totales : 81 | Taux d'abstention : 8,6% |
| Voix exprimées : 74 | |

Majorité simple des voix exprimées

| | | |
|-------------------------------|---------|--------|
| 1 - Pour | 73 Voix | 98,65% |
| 2 - Contre | 1 Voix | 1,35% |
| 3 - Abstention | 7 Voix | |
| 4 - Ne prend pas part au vote | 0 Voix | |

Votants 8 procurations **81**

Guy AUGER (Donne procuration à Pascal CAPRON), Josette AVENEL, Marie-France BEAUCAMP, Eric BERANGER, Jean-François BLOC, Victor BOUCHER, Françoise BOUDIN, Sébastien BRUNNEVAL, Olivier BUREAUX, Thérèse CALAIS, Pascal CAPRON, Pascal CARPENTIER, David CHANDELIER (Donne procuration à Olivier BUREAUX), Christian CLET, Sabrina COLE, Jean-Luc CORNIERE, Chantal COTTEREAU, Jean- Christophe DALLE, Blandine DAS, Etienne DELARUE, Williams DELARUE, Myriam DELAUNAY (Donne procuration à René HAVARD), Alain DEPREAUX, Sophie DORE, Emmanuel DUBOSC, Fabrice DUBUS, Jean-François DUCLOS, Henri DUPUIS, Caroline DUPUY, Sébastien DURAME (Donne procuration à Alain DEPREAUX), Denis FAUVEL, Charline FRANCOIS, Patrice GILLE (Donne procuration à Gilles PAUMIER), Philippe GOSSE, Stéphane GRINDEL, Vincent GRIZARD, Olivier HALBOURG, Albert HATCHUEL, René HAVARD, Franck HERICHER, Monique HOUSSAYE, Frédéric JOBIT, Jacques LAGNEL, Dominique LAPLACE, Sylvain LASNON, Guy LE VERDIER, Isabelle LEBLANC, Didier LEDRAIT, Philippe LEFEBVRE, Edouard LEFORESTIER(Suppléant), Nicolas LEFORESTIER, Séverine LEMOINE, Eric LEROND, Christophe LEROY, Norbert LETELLIER, Marie-Christine LEVAVASSEUR, Claudine MALVAULT, Stéphane MASSE, Joseph MAUSSION, Aline MOREL (Donne procuration à Isabelle LEBLANC), Malvina NEVEU, Ludovic NOYEAU, Bernard PADE, Gilles PAUMIER, Marc PETIT, Claude PIT (Donne procuration à Sébastien BRUNNEVAL), Paul POTE(LSuppléant), Denis QUESNAY, Marinette RAILLOT, Alain RATIEVILLE, Vincent RENOUX, François ROGER(Suppléant), Hervé ROLLAND, Laurent SERVAIS-PICORD, Christian SURONNE, Jean-Marie TABESSE (Donne procuration à Christian SURONNE), Laurette TROCHE(Suppléant), Pascal VALLEE, Michel VANDERPLAETSEN, Robert VEGAS, Agnès VICENTINI.

Non votants 0 procurations **0**

0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20230412-20230411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

202304-11_ Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à la Commune de Bacqueville-en-Caux pour le projet de liaison entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement

En septembre 2022, le Conseil communautaire avait délibéré pour instituer du Droit de Préemption Urbain à Bacqueville-en-Caux et déléguer l'exercice de ce droit sur les zones résidentielles et d'équipements.

La Communauté de communes conservait ainsi l'exercice du DPU dans :

- les zones d'activités économiques,
- la partie du centre-bourg concentrant les commerces et les services ainsi que les secteurs stratégiques d'habitat concentrant immobilier vétuste voire dégradé, vacance des logements, espaces mutables...

Suite à cette institution, la Commune a transmis à la Communauté de communes plusieurs Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente d'une habitation située au 18B place du Général de Gaulle, dans la zone non déléguée.

La parcelle impactée par ce projet de cession est localisée au niveau du projet de la Commune de création de liaison piétonne entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement, ceci dans le cadre des réflexions menées pour la revitalisation du centre-bourg.

Afin de permettre à la Commune de réaliser son projet de liaison, il est proposé d'agrandir la zone dans laquelle l'exercice du Droit de Préemption Urbain est délégué à la Commune.

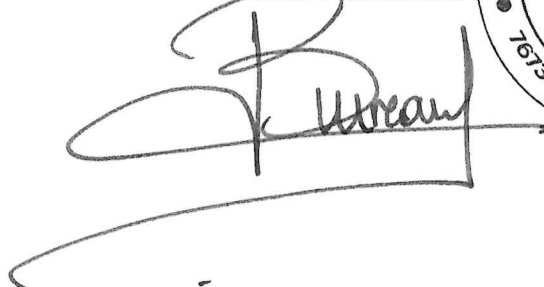
Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L213-3 et R213-1,
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par le Conseil municipal de Bacqueville-en-Caux en date du 12 décembre 2016,
- La délibération du Conseil municipal de Bacqueville-en-Caux du 29 juin 2022 sollicitant la Communauté de communes pour l'institution du droit de préemption urbain,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 instituant le droit de préemption urbain (DPU) à Bacqueville-en-Caux et déléguant de son exercice au profit de la Commune dans les zones résidentielles et d'équipements,
- Le projet de la Commune de Bacqueville-en-Caux de liaison piétonne entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **DELEGUE** l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Commune dans les zones résidentielles et d'équipements **en** intégrant les parcelles concernées par ce projet communal de liaison entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement (Cf. plan du droit de préemption urbain – annexe 3).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants


Le Président,
Olivier BUREAUX







LEGENDE

----- Limite de 2017



 Zones concernées par le Droit de Préemption Urbain dont l'exercice est conservé par la Communauté de Communes

 Zones concernées par le Droit de Préemption Urbain dont l'exercice est délégué à la Commune



Commune de
Bacqueville-en-Caux

Plan du Droit de Préemption Urbain
1 / 6 000e

Avril 2023

Fichier de plan : plan de zonage (partie n°1) du PDU de Bacqueville-en-Caux approuvé en décembre 2018